



DECISION DU PRESIDENT N° D2022-51

Objet : Attribution de subventions au titre du dispositif « Métropole Roule Propre ! » - Acquisition d'un véhicule propre dans le cadre du Guichet unique des aides avec l'Etat

Le Président de la métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2019/06/21/16 du Conseil de la métropole du 21 juin 2019, approuvant au 1er juillet 2019, la mise en place du guichet unique d'aide au renouvellement de véhicules,

Vu la convention entre la Métropole du Grand Paris, le Ministère de la Transition Ecologique et solidaire et l'Agence de Services et de Paiement relative à la gestion de l'aide « Métropole Roule Propre ! » dans le cadre du dispositif du Guichet unique signée le 30 août 2019,

Vu l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu l'arrêté du président n° AP2020-122 du 1^{er} octobre 2020 portant délégation de signature à Paul Mourier, directeur général des services de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération BM2021/06/28/08 du Bureau de la métropole du 28 juin 2021 approuvant au 1^{er} juillet 2021, la modification du règlement d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un véhicule propre, approuvé par la délibération CM2020/12/01/05 du Conseil de la Métropole du 1er décembre 2020,

Considérant la volonté de la Métropole de favoriser l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre la pollution, notamment dans le cadre de la création de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine,

Considérant qu'il est nécessaire d'accompagner financièrement les particuliers dans leur démarche de changement de véhicule pour un moyen de transport plus propre,

Considérant les cent quatre-vingt-cinq nouveaux dossiers reçus et instruits par l'ASP entre le 15 février et le 27 mars 2022,

DECIDE

Article 1er : d'attribuer les subventions suivantes pour l'acquisition d'un véhicule propre, en remplacement d'un ancien véhicule voué à la destruction :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
DUMOULIN Eric	93350	LE BOURGET	EL - Electricité	1 500,00 €
KOSKAS Raphael	94120	FONTENAY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	5 000,00 €
PALENI Jean-Michel	94170	LE PERREUX-SUR-MARNE	EL - Electricité	1 421,50 €
SALAH BELKHODJA Samra	94400	VITRY-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
LAFEUILLADE Françoise	92160	ANTONY	EL - Electricité	1 500,00 €
BENZIRI Rahima	93140	BONDY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
ACKER François	75014	PARIS	EL - Electricité	1 500,00 €
MENNY Rayan	92000	NANTERRE	EL - Electricité	6 000,00 €
BOUKHALFA Radia	94220	CHARENTON-LE- PONT	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
CARLE Clément	92410	VILLE-D'AVRAY	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	1 500,00 €
ABDELHAK Wadi	93210	SAINT-DENIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
EL JAMI Mustapha	93230	ROMAINVILLE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
SALDANHA VAZ Filipe	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
HASSANI Zouheir	75020	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
PLATEAUX Hubert	94100	SAINT-MAUR- DES-FOSSES	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
TABIB Wassila	92000	NANTERRE	EL - Electricité	5 000,00 €
LABID Fatiha	93370	MONTFERMEIL	EL - Electricité	6 000,00 €
SAADI Cherifa	94550	CHEVILLY-LARUE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 920,00 €
MEZIANE Malik	93800	EPINAY-SUR- SEINE	EL - Electricité	1 440,00 €
ZAOUAI Djamel Nacer	93400	SAINT OUEN SUR SEINE	EL - Electricité	5 000,00 €
HAJA Salmane Ahmad	75020	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
SEMAIN Karima	93500	PANTIN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
MELOUKA Nordine	92230	GENNEVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
SIMON Xavier	94210	SAINT-MAUR- DES-FOSSES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
TONDEUR Gaëtan	92380	GARCHES	EL - Electricité	3 000,00 €
YOUNE-KAYE Ludovic	94130	NOGENT-SUR- MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
KHAU Benjamin	75013	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
ZOUHEIRY Imad	93190	LIVRY-GARGAN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
VELJKOVIC Dragoslav	93700	DRANCY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
AROUMOGAM Jagaperiyan	93380	PIERREFITTE- SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
MOLEY Johan Fabrice	94430	CHENNEVIERES- SUR-MARNE	EL - Electricité	5 000,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
NABTI Abdallah Hichem	93320	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	EL - Electricité	6 000,00 €
TEXIER Pascal	93220	GAGNY	EL - Electricité	4 108,99 €
DJENNANE Léa	93800	EPINAY-SUR-SEINE	EL - Electricité	464,00 €
VANDECASTEELE Claude	94200	IVRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	3 000,00 €
CLARISSE Grégory	92200	NEUILLY-SUR-SEINE	EL - Electricité	1 500,00 €
IBERRAKEN Farid	75010	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
MARCES Janick	91600	SAVIGNY-SUR-ORGE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
SANNA Philippe	94600	CHOISY-LE-ROI	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
KRIFA Mohamed	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
BOURGUIGNON Isabelle	94700	MAISONS-ALFORT	EL - Electricité	5 000,00 €
SIMONNEAUD Pierre	93460	GOURNAY-SUR-MARNE	EL - Electricité	3 000,00 €
MANSAR Fatima	92400	COURBEVOIE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
MAHMOUDI Abdelhakim	93420	VILLEPINTE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
LAUV Lip Song	94200	IVRY-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
GHARMAOUI Mohamed	92230	GENNEVILLIERS	EL - Electricité	3 000,00 €
CHAMINAS Fabien	92400	COURBEVOIE	EL - Electricité	1 500,00 €
ZEGGAI Yahia	75018	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
AMRIKSSA Lahoucine	92230	GENNEVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
GUNET Alimatou	75016	PARIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	2 000,00 €
UTHAYASOORIYAN Nimalta	93000	BOBIGNY	EL - Electricité	5 000,00 €
AFRI Meriem	94400	VITRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	5 000,00 €
TIMUKS Milène	93220	GAGNY	EL - Electricité	3 000,00 €
ITTAH Daniel	92130	ISSY-LES-MOULINEAUX	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	1 500,00 €
LEMSAFER Someya	93420	VILLEPINTE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
BLIN Emmanuel	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EL - Electricité	5 000,00 €
LAZOUNI Cherifa	93700	DRANCY	EL - Electricité	3 000,00 €
LAROCHE Patrick	94700	MAISONS-ALFORT	EL - Electricité	640,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
AKEB Rania	92290	CHATENAY-MALABRY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
MERABTENE Bruno	95100	ARGENTEUIL	EL - Electricité	3 000,00 €
METZINGER Marin	75018	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
NGUYEN Thi Huong	93140	BONDY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
HU Liwu	93300	AUBERVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
SAMBAKE Aminatou	93120	LA COURNEUVE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
DOBAJYAN Knarik	92140	CLAMART	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
TRYJEFACZKA Emmanuel	92500	RUEIL-MALMAISON	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
BOURAS Hocine	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
COLOMBE Cynthia	94290	VILLENEUVE-LE-ROI	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
CHEKROUN Otman	92290	CHATENAY-MALABRY	EL - Electricité	6 000,00 €
BENJEMAA Houcine	94100	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	EL - Electricité	5 000,00 €
MAZIOUI Linda	93190	LIVRY-GARGAN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
RIASAT Huma	94190	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
JOBARD Nicolas	75011	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
OLIVIERA Daniel	75017	PARIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
GHULAM Abaid Ullah	93120	LA COURNEUVE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
GUILLEM Sylvie	94000	CRETEIL	EL - Electricité	3 000,00 €
RIAHY Asia	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
MAHDJOUR Mohammed	95100	ARGENTEUIL	EL - Electricité	2 960,00 €
BOUZIANE Ahmed	93270	SEVRAN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
HADDADI Kamel	93440	DUGNY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
IBERRAKEN Yanis	93270	SEVRAN	EL - Electricité	6 000,00 €
QUINAT Martin	92190	MEUDON	EL - Electricité	6 000,00 €
RAHMANE Sid Ali	92700	COLOMBES	EL - Electricité	6 000,00 €
HU Xuee	93160	NOISY-LE-GRAND	EL - Electricité	6 000,00 €
HERRERA Danièle	75016	PARIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	1 500,00 €
BOUADI ARDESHIRI Sarah	75013	PARIS	EL - Electricité	3 200,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
MAHMOUDI Mohamed	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
BELGACEM Tayeb	92160	ANTONY	EL - Electricité	4 800,00 €
CHERGUI Adel	75018	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
VONDERWEIDT Sylvain	92160	ANTONY	EL - Electricité	6 000,00 €
DUBUT Ludivine	92500	RUEIL-MALMAISON	EL - Electricité	3 000,00 €
HOSSEIN Bijan	94440	MAROLLES-EN-BRIE	EL - Electricité	5 000,00 €
HOSSAIN Arif	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
GAPENNE Franck	75013	PARIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
DOUHINE Pierre	94600	CHOISY-LE-ROI	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
JBAYLI Fatima	93220	GAGNY	EL - Electricité	5 112,00 €
PATHMASEELAN Thushanth	93160	NOISY-LE-GRAND	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
DUPIN Henri	94000	CRETEIL	EL - Electricité	6 000,00 €
MARY Cédric Thomas	75015	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
MBARKI Faïza	92320	CHATILLON	EL - Electricité	6 000,00 €
BEGUN Alexandru	93190	LIVRY-GARGAN	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
DAHRA Mourad	93130	NOISY-LE-SEC	EL - Electricité	6 000,00 €
DIABIRA Bakari	93240	STAINS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
GHERNATI Madani	94370	SUCY-EN-BRIE	EL - Electricité	6 000,00 €
MAJNI Zoubir	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
DANDANI Anouar	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
BOUQUET Andy Xavier	93400	SAINT OUEN SUR SEINE	EL - Electricité	6 000,00 €
GABISON Cécile	75011	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
BENAMARA Soufiane	92500	RUEIL-MALMAISON	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
FARES Mabrouk	94230	CACHAN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
KRAMTI Ilies	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EL - Electricité	1 200,00 €
AZZI Karim	94430	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	EL - Electricité	5 000,00 €
LEVY Eric Alfred	93270	SEVRAN	EL - Electricité	6 000,00 €
FERCHICHI Mohamed	94400	VITRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	3 200,00 €
OULBARAKA Reda	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
ALABALL COMELLA Marti	93220	GAGNY	EL - Electricité	1 500,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
AJAJA Mostafa	95100	ARGENTEUIL	EL - Electricité	6 000,00 €
YEGIT Ismet	93100	MONTREUIL	EL - Electricité	6 000,00 €
LABIDI Belkacem	94350	VILLIERS-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
BOUMLOUGUA Ayed	93170	BAGNOLET	EL - Electricité	3 000,00 €
MZE-ABDALLAH CHAMASSE Sabouhata	92000	NANTERRE	EL - Electricité	6 000,00 €
JEAN-OLIVE Christian	92000	NANTERRE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
KHALIL Brahim	92230	GENNEVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
KADI Anne-Sophie	93190	LIVRY-GARGAN	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
TAHA Kamel	92170	VANVES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
DRAME Fode Salou	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
EL FAKIR Mohamed	93100	MONTREUIL	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
HENRY David	94140	ALFORTVILLE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
DJORDJEVIC Milosac	92290	CHATENAY-MALABRY	EL - Electricité	6 000,00 €
GURY Benjamin	93250	VILLEMOMBLE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
BOUNOUGHAZ Nesrine	93360	NEUILLY-PLAISANCE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
CODIAMOUTOU Virginie	92360	MEUDON	EL - Electricité	4 600,00 €
ZAMARRENO Donato	91550	PARAY-VIEILLE-POSTE	EL - Electricité	3 000,00 €
KHELIFI Sami	92120	MONTRouGE	EL - Electricité	5 000,00 €
HUMBey Isabelle Sigrid	93250	VILLEMOMBLE	EL - Electricité	3 000,00 €
RADJOU SATTIANADEN Bernard	93190	LIVRY-GARGAN	EL - Electricité	2 745,00 €
NAAK Ismail	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
DAHAN Didier Antony	75005	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
DAERDEN Nathan	94210	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	EL - Electricité	6 000,00 €
CHEM MOU Hahmi	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
BOUDJELTIA Jamel	93420	VILLEPINTE	EL - Electricité	6 000,00 €
AIT-SALAH Nabil	93700	DRANCY	EL - Electricité	3 000,00 €
SIDHOUM Fares	94200	IVRY-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
DALOU Abdelkader	93100	MONTREUIL	EL - Electricité	4 320,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
ERRACHIDI Sofiane	92230	GENNEVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
ALVES PIMENTA David	75007	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	4 880,00 €
PATEYRON Sophie Laetitia	94220	CHARENTON-LE-PONT	EL - Electricité	4 072,00 €
EL ALAOUI Ahmed	93200	SAINT-DENIS	EL - Electricité	5 000,00 €
LJUBISAVLJEVIC Michel	93470	COUBRON	EL - Electricité	3 000,00 €
LITIME Tatiana	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
TOTAL				709 583,49 €

Article 2 : de refuser les demandes de subventions suivantes, les demandeurs n'étant pas éligibles :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Motif de refus
HAMMOU Mohamed Rafik	92260	FONTENAY-AUX-ROSES	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
ASTIER Marie-Laure	94410	SAINT-MAURICE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
DELESQUES Frédéric	93100	MONTREUIL	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
DEBET Claire	94300	VINCENNES	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
CHEHADE Hamid	75016	PARIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
DA COSTA François	94380	BONNEUIL-SUR-MARNE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
HELPER Jean-Luc	92300	LEVALLOIS-PERRET	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
BARBOTIN Jean-Charles	93230	ROMAINVILLE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
ROSENTHAL David	75014	PARIS	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
ELAGAD Oualid	91420	MORANGIS	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
KADOUCI Redha	93370	MONTFERMEIL	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Code énergie du véhicule non éligible

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Motif de refus
LANGLAIS Roland	75017	PARIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
MERCADO Alexis José	94700	MAISONS-ALFORT	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
POTDEVIN Jacques	75020	PARIS	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
KAHN Dimitri Claude Emman	95100	ARGENTEUIL	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
MONNET Léo	92310	SEVRES	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Code énergie du véhicule non éligible
GONCALVES Marc	91260	JUVISY-SUR-ORGE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
HOTTELET Romain	94400	VITRY-SUR-SEINE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
SCHNEIDER Estelle	93160	NOISY-LE-GRAND	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
ALTAR Stella	75016	PARIS	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
AISSAOUI Omar	93380	PIERREFITTE-SUR-SEINE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
BUISSON Jérôme	92210	SAINT-CLOUD	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
BOUHAFS KROURKZI Cinthya	92230	GENNEVILLIERS	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
FERREIRA Myriam	94000	CRETEIL	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
BRUN Muriel	93110	ROSNY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
TO Monk	91550	PARAY-VIEILLE-POSTE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
GUILLAUMONT Jean-Yves	75019	PARIS	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Motif de refus
CHICHEREAU Dominique Jeanne	92500	RUEIL- MALMAISON	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
COIC Erwan	93700	DRANCY	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
ROBBIANI Hélène	92190	MEUDON	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
FOFANA Mamadou	75014	PARIS	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
GROUSSEAU Laurent	94380	BONNEUIL-SUR- MARNE	FE - Superéthanol	Code énergie du véhicule non éligible
MILOT Christophe	94880	NOISEAU	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
BRENIAUX- EMATCHOJA Nadine Kakanou	75012	PARIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
AMELINE Sandrine	93370	MONTFERMEIL	EG - Essence + G.P.L	Code énergie du véhicule non éligible

Article 3 : La dépense sera imputée au budget 2022, chapitre 204,

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le comptable public ;
- Monsieur le Président Directeur Général de l'ASP.

Fait à Paris, le 03 MAI 2022

Par délégation du Président de la métropole du Grand Paris

Le Directeur général des services
Paul MOURIER



Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.